

Politique de remboursement des frais de non-résidents pour activités culturelles, sportives et de loisirs non offertes aux résidents dans le Canton de Gore – septembre 2021

La municipalité du Canton de Gore souhaite encourager la participation de ses jeunes résidents de moins de 18 ans à des activités sportives, culturelles et de loisirs en offrant une contribution financière sous forme de remboursement partiel des frais d'inscription à des cours ou activités non-offerts à la municipalité et qui engendrent des frais de non-résidents.

La politique vise à rendre accessible une plus grande gamme d'activités que celles offertes au sein de la municipalité aux familles dont la résidence permanente est à Gore.

La municipalité souhaite ainsi faire la promotion de l'activité physique et de saines habitudes de vie et contribuer à la vie culturelle et artistique des jeunes. Elle souhaite ainsi investir dans la jeunesse et vise l'épanouissement des familles de la municipalité.

Critères d'admissibilité

- Avoir moins de 18 ans au jour de l'inscription à l'activité pour laquelle le remboursement est demandé;
- Être résident permanent de la municipalité;
- L'activité concernée ne doit pas être offerte à la municipalité;
- La facture présentée doit être officielle : elle doit provenir d'un organisme établi et constitué au sens de la loi (autre municipalité, club sportif, etc.);
- Des frais de non-résidents doivent être facturés lors de l'inscription;
- Les frais de programmes sport-études d'une école ne sont pas admissibles.

Frais remboursables et modalités de remboursement

Les frais supplémentaires de non-résidents payés par les résidents de Gore sont remboursés jusqu'à 300\$ par enfant par année civile. Toute demande de remboursement des frais de non-résidents doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Formulaire de remboursement (annexe 1) dûment rempli;
- Reçu original de la preuve du paiement (sera remis lorsque la demande aura été traitée);
- Preuve des frais de non-résident;
- Preuve de résidence permanente à Gore;
- Preuve d'âge de la personne inscrite (ex : carte d'ass. maladie, certificat de naissance, passeport).



ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Politique de remboursement des frais de non-résidents pour activités culturelles, sportives et de loisirs non offertes aux résidents dans le Canton de Gore

Informations générales - Demandeur	
Nom et Prénom du demandeur :	
Adresse complète :	
Téléphone :	
Courriel :	
Informations générales - Participant	
Nom et Prénom du participant :	
Lien avec le demandeur :	
Date de naissance :	
Informations sur l'activité	
Nom de l'activité :	
Date de début :	
Date de fin :	
Nom de l'organisme :	
Lieu de l'activité (adresse complète):	
Coûts (incluant les taxes)	
Coût total payé :	
Coût de l'activité pour résidents :	
Coût de l'activité pour non-résidents :	
Différence de coût :	
Signature	
Par cette signature, J'atteste que toutes les informations fournies sont exactes.	
_____	_____
Signature du demandeur	Nom en lettres moulées

Date	

N'oubliez pas de joindre toutes les pièces justificatives exigées dans la politique de remboursement des frais de non-résidents pour activités culturelles, sportives et de loisirs non offertes aux résidents dans le Canton de Gore